



ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2003)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées, et au moins l'un d'eux est un expert financier. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Deloitte & Touche s.r.l. et Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, dont le rapport figure ci-après. Ceux-ci ont acquis une compréhension des mécanismes de contrôle interne de la Banque et de ses règles de présentation de l'information financière pour pouvoir préparer et mener les sondages et les procédures de vérification qu'ils ont jugés nécessaires en l'état pour exprimer une opinion dans leur rapport. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



D. A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



DELOITTE & TOUCHE S.R.L.

Comptables agréés



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Société en nom collectif
Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 20 janvier 2004

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003	2002
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 42,4 millions de \$ (8,3 millions de \$ en 2002).....	1 971,5	2 016,6
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire.....	54,6	51,1
Monnaie.....	101,9	78,8
Système financier.....	24,4	15,9
Gestion financière.....	31,0	25,1
	211,9	170,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses.....	63,8	70,3
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées.....	(63,8)	(70,3)
	211,9	170,9
AUTRES DÉPENSES		
Coûts de restructuration (note 12).....	–	23,3
	211,9	194,2
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 759,6	1 822,4

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

ACTIF

	2003	2002
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines.....	532,9	674,2
Autres devises	8,4	4,4
	<u>541,3</u>	<u>678,6</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 4)	-	534,9
Placements (note 5)		
Bons du Trésor du Canada	12 511,2	13 113,1
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada échéant dans les trois ans	8 534,3	8 571,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada n'échéant pas dans les trois ans.....	20 130,5	18 648,7
Autres placements	2,6	2,6
	<u>41 178,6</u>	<u>40 335,7</u>
Immeubles de la Banque (note 6).....	130,9	135,1
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente.....	1 902,1	1 904,8
Tous les autres éléments de l'actif (note 7)	365,0	369,7
	<u>2 267,1</u>	<u>2 274,5</u>
	<u><u>44 117,9</u></u>	<u><u>43 958,8</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF ET CAPITAL

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
Billets de banque en circulation	42 190,6	41 146,7
Dépôts		
Gouvernement du Canada	533,0	534,6
Banques	359,5	1 065,5
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	140,8	125,8
Autres dépôts	337,2	415,0
	<u>1 370,5</u>	<u>2 140,9</u>
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	403,0	516,2
 Autres éléments du passif		
Tous les autres éléments du passif	123,8	125,0
	<u>44 087,9</u>	<u>43 928,8</u>
 Capital		
Capital-actions (note 8)	5,0	5,0
Réserve légale (note 9).....	25,0	25,0
	<u>30,0</u>	<u>30,0</u>
	<u>44 117,9</u>	<u>43 958,8</u>



D. A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef



Au nom du Conseil
J. S. Lanthier, C.M., FCA
Président du Comité de la vérification
et administrateur principal



A. Landry, c.r.
Présidente du Comité
de la planification et du budget

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

1. Les fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces cinq fonctions conformément au modèle de répartition par activités de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité des billets, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficience du système financier au Canada et dans le monde.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficients à titre d'agent financier du gouvernement, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada, d'obligations à prime du Canada et de titres de placement du Canada, grâce à un soutien efficient des opérations et des systèmes. Elle recouvre le coût des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme la position de liquidité et de trésorerie de la Banque ne revêt pas un intérêt important pour les lecteurs des présents états financiers, un état des flux de trésorerie n'a pas été établi. On peut trouver des renseignements concernant les activités de la Banque dans l'*État des revenus et dépenses* et le *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Banque est susceptible de prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts prévus des soins de santé. La direction estime que les hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût net des prestations de pension et autres prestations de retraite sont des hypothèses à long terme compatibles avec la nature, à long terme également, des avantages sociaux futurs des employés.

Les dépenses constatées (revenus constatés) au titre des régimes durant la période comprennent le coût des prestations au titre des services rendus par les employés au cours de l'exercice, plus les intérêts sur les obligations des régimes, moins le rendement prévu de l'actif, plus l'amortissement des coûts engagés antérieurement ainsi que des pertes et gains actuariels. Le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice et les frais d'intérêts sur le passif sont comptabilisés comme des dépenses engagées. Le rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année est fondé sur un taux de rendement cible par année appliqué à la valeur de l'actif établie en fonction du marché, elle-même déterminée d'après la valeur marchande de l'actif corrigée pour tenir compte de l'amortissement sur cinq ans de l'excédent (déficit) annuel des rendements des placements par rapport aux cibles visées. Les coûts engagés antérieurement, comme l'obligation transitoire initiale et le coût des modifications aux régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs, qui a été fixée à 12 ans pour les régimes de pension et les programmes d'indemnité de départ et d'allocation de retraite, à 14 ans pour le régime de soins médicaux postérieurs à la retraite et à 7 ans pour les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Les gains (pertes) actuariels cumulatifs dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif des régimes établie en fonction du marché sont amortis en fonction de la durée moyenne résiduelle d'activité des participants actifs.

En 2003, la Banque a adopté les recommandations du Conseil des normes comptables intitulées « Avantages sociaux futurs — Informations supplémentaires à fournir ». (Voir note 10.)

d) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte.

f) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

h) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de

revente convenue, généralement le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur les marchés des titres du gouvernement canadien.

Les opérations de pension à plus d'un jour sont des transactions en vertu desquelles la Banque achète des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de revente convenue, généralement après le jour ouvrable suivant. Ces opérations se font aux taux d'intérêt du marché et, à l'instar des prises en pension spéciales, sont conclues avec des négociants principaux.

Le poste du bilan « Titres achetés dans le cadre de conventions de revente » est constitué de prêts entièrement garantis. Le montant inscrit inclut le coût d'acquisition initial des titres.

j) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens.

La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien des intérêts quotidiens calculés au taux du marché, plus précisément en fonction du rendement moyen pondéré des dépôts à terme du gouvernement canadien dont l'échéance est la plus courte (habituellement un jour ouvrable) et qui sont adjudés tous les matins à un groupe de participants admissibles du marché financier.

La Banque rémunère les soldes créditeurs des banques et des autres membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2003 (la même marge qu'en 2002).

Sur les dépôts des autres institutions financières, la Banque paie des intérêts à un taux variant entre 0 %, pour les comptes ne portant pas intérêt, et un taux quotidien équivalant au rendement moyen des bons du Trésor à trois mois moins 0,20 point de pourcentage.

k) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette

opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État dont le volume d'activité sur le marché des titres du gouvernement canadien dépasse un seuil donné. Les cessions en pension sont considérées comme des emprunts garantis et sont inscrites au montant auquel les titres ont été initialement cédés, majoré de l'intérêt couru.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	2003	2002
	En millions de dollars	
Traitements	79,2	69,9
Avantages sociaux et autres frais de personnel	25,7	15,3
Coût des billets de banque	46,6	31,9
Entretien des immeubles.....	21,5	17,9
Services et fournitures.....	93,4	90,5
Amortissement.....	19,3	24,3
	<u>285,7</u>	<u>249,8</u>
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(63,8)	(70,3)
Autres	(10,0)	(8,6)
	<u>211,9</u>	<u>170,9</u>
Coûts relatifs à la restructuration	-	<u>23,3</u>
Total	<u>211,9</u>	<u>194,2</u>

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

4. Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements

En novembre 2003, l'Association canadienne des paiements et la Banque du Canada sont passées du règlement le même jour au règlement pour valeur le lendemain en ce qui concerne les effets de paiement compensés dans le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR). Cette mesure a éliminé la nécessité d'antidater les résultats du règlement des paiements effectué par l'entremise de ce système.

La suppression du règlement rétroactif signifie que les résultats sont dorénavant inscrits dans les livres de la Banque le jour où les effets sont effectivement réglés dans le SACR. En outre, l'exploitation du système ne nécessite plus l'octroi d'avances aux membres de l'Association canadienne des paiements ni la tenue de dépôts de la part de ces derniers, lesquels figuraient dans le bilan de la Banque (le montant des avances comptabilisées en 2002 s'élevait à 534,9 millions de dollars).

5. Placements

Titres	2003			2002		
	En millions de dollars			En millions de dollars		
	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	12 511,2	12 521,3	2,8	13 113,1	13 126,3	3,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les 3 ans	8 534,3	8 842,5	5,4	8 571,3	8 883,8	5,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 3 ans mais pas plus de 5 ans	5 760,2	6 147,5	5,6	4 599,5	4 968,7	6,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 5 ans mais pas plus de 10 ans	9 027,9	9 749,5	5,8	9 225,9	10 039,9	6,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 10 ans	5 342,4	6 026,9	6,2	4 823,3	5 398,5	6,3
	<u>41 178,6</u>	<u>43 287,7</u>		<u>40 333,1</u>	<u>42 417,2</u>	
Autres placements	2,6	2,6		2,6	2,6	
	<u>41 181,2</u>	<u>43 290,3</u>		<u>40 335,7</u>	<u>42 419,8</u>	

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. Au 31 décembre 2003, aucun titre n'avait été prêté en vertu du programme de prêt de titres.

6. Immeubles de la Banque

	2003			2002		
	En millions de dollars			En millions de dollars		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	167,5	81,6	85,9	167,5	78,3	89,2
Matériel informatique et logiciels	57,7	43,0	14,7	53,5	42,7	10,8
Autre équipement	136,8	107,7	29,1	135,5	105,9	29,6
	<u>362,0</u>	<u>232,3</u>	<u>129,7</u>	<u>356,5</u>	<u>226,9</u>	<u>129,6</u>
Projet en cours	1,2	-	1,2	5,5	-	5,5
	<u>363,2</u>	<u>232,3</u>	<u>130,9</u>	<u>362,0</u>	<u>226,9</u>	<u>135,1</u>

Le projet en cours a pour objet le remplacement du système de prestation des services de ressources humaines. L'amortissement, calculé sur cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire, débutera en 2004, au terme du projet.

Le nouveau système automatisé de la Banque assurant la gestion des réserves de change a été mis en service dans le courant de l'année et est compris dans le poste « Matériel informatique et logiciels ».

7. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements canadiens totalisant 257,9 millions de dollars (267,9 millions en 2002). Est également compris l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui s'élève à 78,6 millions de dollars (70,7 millions en 2002).

8. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

9. Réserve légale

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve légale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

10. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire.

Description des régimes

a) Régimes de pension

Le Régime de pension de la Banque du Canada a été créé conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*. Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées auquel participent la majorité des employés de la Banque. Le Régime prévoit le versement de prestations de retraite et de prestations de survivant ainsi que des remboursements en cas de cessation d'emploi ou de décès. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. En 1992, une convention de retraite a été instituée afin d'accroître la pension des employés dont les cotisations dépassent le plafond établi par l'Agence des douanes et du revenu du Canada à l'égard des régimes de pension agréés. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date

où les paiements commencent d'être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite. Le 1^{er} décembre 2003, par suite de la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance du Régime de pension de la Banque, cette dernière a nommé une société de fiducie indépendante (Compagnie Trust CIBC Mellon) à titre de fiduciaire du Fonds de pension en fiducie de la Banque du Canada. Avant décembre 2003, les fiduciaires étaient nommés individuellement par le Conseil d'administration de la Banque.

b) Autres régimes d'avantages sociaux

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnité de départ et d'allocation de retraite à la plupart de ses employés. Ces régimes et programmes ne sont assujettis à aucune exigence en matière de capitalisation.

Politique de financement

Le niveau des cotisations au Régime de pension est déterminé d'après les évaluations actuarielles qui sont effectuées au moins tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle menée aux fins de la capitalisation du Régime a eu lieu au 1^{er} janvier 2002. Ces évaluations sont faites conformément aux dispositions législatives pertinentes et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires en matière d'évaluation des régimes de pension. Les employés sont tenus de verser au Régime un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension, soit 5,7 %, à hauteur du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), et 7,5 % des gains dépassant le MGAP, jusqu'à ce que le nombre d'années de service portées à leur crédit atteigne le maximum de 35. En raison de l'excédent qu'enregistre le Fonds de pension en fiducie, la Banque a dû, en vertu de la loi, cesser de cotiser au Régime en date du 1^{er} janvier 2000. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation sera effectuée au 1^{er} janvier 2005. La Banque est tenue d'assurer le financement du Fonds en fiducie complémentaire en tant que répondant du Régime.

Actif des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	<u>Régimes de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	<u>En millions de dollars</u>		<u>En millions de dollars</u>	
Évolution de la juste valeur de l'actif des régimes¹				
Juste valeur de l'actif des régimes				
au début de l'exercice	639,2	690,6	-	-
Cotisations de la Banque	3,1	2,7	-	-
Cotisations des employés	5,2	5,1	-	-
Versements et transferts de prestations	(26,2)	(22,0)	-	-
Rendement réel de l'actif des régimes	105,5	(37,2)	-	-
<i>Juste valeur de l'actif des régimes</i>				
<i>à la fin de l'exercice</i>	726,8	639,2	-	-

1. L'actif est détenu dans le Fonds de pension en fiducie et dans le Fonds en fiducie complémentaire de la Banque du Canada. Évalué à sa juste valeur, l'actif du Fonds de pension en fiducie se répartissait comme suit au 31 décembre 2003 : 59,6 % en actions, 27 % en obligations, 10 % en valeurs à rendement réel, 2 % en biens immobiliers et 1,4 % en encaisse et placements à court terme. L'actif du Fonds en fiducie complémentaire se composait à 53 % d'actions et à 47 % de titres à court terme.

Actif des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes (suite)

	Régimes de pension		Autres régimes ¹	
	2003	2002	2003	2002
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	612,1	486,4	106,4	87,4
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	17,7	13,3	4,4	3,5
Frais d'intérêts	33,9	29,2	5,8	5,2
Versements et transferts de prestations	(26,2)	(22,0)	(6,6)	(5,4)
Coût des modifications aux régimes	-	27,6	-	-
Perte actuarielle	25,8	77,6	2,7	16,4
Extinction de l'obligation en raison de la compression	-	-	-	(0,7)
<i>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</i>	<u>663,3</u>	<u>612,1</u>	<u>112,7</u>	<u>106,4</u>
Situation des régimes				
Excédent (insuffisance) de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	63,5	27,1	(112,7)	(106,4)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(100,6)	(113,2)	29,2	33,0
Coût non amorti des modifications	24,2	26,5	5,0	6,0
Perte actuarielle nette non amortie	91,5	130,3	18,2	15,9
<i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i>	<u>78,6</u>	<u>70,7</u>	<u>(60,3)</u>	<u>(51,5)</u>

1. L'évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs des employés tient compte des taux d'augmentation annuels hypothétiques suivants en ce qui a trait au coût des prestations par participant au titre des soins de santé : 10 % pour les médicaments et 9 % pour les frais d'hospitalisation, diminuant à 4,5 % sur 10 ans et demeurant à ce niveau par la suite (9 % en 2002, diminuant à 4,5 % sur 10 ans), et 4 % pour les soins dentaires (3 % en 2002). Le taux d'augmentation hypothétique du coût des soins de santé est de 9,63 % au cours de la prochaine année, diminuant à 4,5 % d'ici 2013 (9 % en 2002, diminuant à 4,5 % d'ici 2012). Une hausse de un point de pourcentage des taux d'augmentation hypothétiques du coût des soins de santé aurait fait croître le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice et les frais d'intérêts, d'une part, et l'obligation, d'autre part, de 1,0 million et 13,4 millions de dollars respectivement dans le cas des avantages postérieurs à la retraite, et de 0,03 million et 0,18 million de dollars respectivement dans celui des avantages postérieurs à l'emploi. Une réduction de un point de pourcentage des taux d'augmentation hypothétiques du coût des soins de santé aurait fait diminuer le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice et les frais d'intérêts, d'une part, et l'obligation, d'autre part, de 0,77 million et 10,4 millions de dollars respectivement dans le cas des avantages postérieurs à la retraite, et de 0,02 million et de 0,15 million de dollars respectivement dans celui des avantages postérieurs à l'emploi.

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments de l'actif ». Le passif total au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments du passif ».

Hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées (moyennes pondérées)

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	5,30 %	5,30 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
	+prime au rendement	+prime au rendement	+prime au rendement	+prime au rendement

Dépenses (revenus) nettes engagées au titre des régimes durant la période

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12,3	8,1	4,3	3,5
Frais d'intérêts	33,9	29,2	5,8	5,2
Rendement réel de l'actif des régimes	(105,5)	37,2	-	-
Coût des modifications aux régimes	-	27,6	-	-
Perte actuarielle	25,8	77,6	2,7	16,4
Extinction de l'obligation en raison de la compression	-	-	-	(0,7)
Perte sur compression	-	-	0,1	2,7
<i>Dépenses (revenus) nettes engagées au titre des régimes durant la période</i>	(33,5)	179,7	12,9	27,1

Dépenses (revenus) nettes constatées au titre des régimes durant la période¹

Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12,3	8,1	4,3	3,5
Frais d'intérêts	33,9	29,2	5,8	5,2
Rendement prévu de l'actif des régimes	(41,1)	(38,8)	-	-
Perte sur compression	-	-	0,1	2,7
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,6)	(12,6)	3,5	3,6
Amortissement du coût des modifications aux régimes	2,3	1,2	1,0	1,0
Amortissement de la perte actuarielle nette	0,4	0,5	0,4	-
<i>Dépenses (revenus) nettes constatées au titre des régimes durant la période</i>	(4,8)	(12,4)	15,1	16,0

1. Un taux d'actualisation hypothétique de 5,50 % (5,75 % en 2002) et un taux de rendement prévu de l'actif des régimes de 6 % (5,70 % en 2002) ont été utilisés pour calculer les dépenses des régimes de pension liées aux prestations. Un taux d'actualisation de 5,30 % (5,99 % en 2002) a été retenu pour calculer les dépenses des autres régimes liées aux prestations. Un taux hypothétique de croissance de la rémunération de 4 % (3 % en 2002) a été retenu pour calculer les dépenses de tous les régimes au titre des prestations de pension.

**Sensibilité aux principales hypothèses en 2003 —
Incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un quart de point de pourcentage des taux hypothétiques**

	Variation de l'obligation	Variation des dépenses
	En millions de dollars	En millions de dollars
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(28,4) / 28,4	(0,9) / 1,9
Variation du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes		(1,7) / 1,7
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	(4,3) / 4,5	(0,4) / 0,4

11. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2003, des montants fixes totalisant 110,6 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des montants variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

Les engagements liés aux autres services de soutien totaliseront 1,8 million de dollars au cours de la prochaine année. Le contrat actuel est renouvelable en juin 2004, avec possibilité de deux prolongations d'un an.

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2003 et en 2002, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2003.

c) Contrats de titres

Au 31 décembre 2003, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,75 %) s'élevait à 1 899,7 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 9 janvier 2004 (à la fin de 2002, des contrats totalisant 1 906,1 millions de dollars et portant intérêt au taux de 2,74 % étaient toujours en cours).

d) Événualités

La Banque détient 8 000 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil de la BRI.

e) Garanties

En 2003, la Banque a adopté les exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14 de l'ICCA, « Informations à fournir sur les garanties », qui impose au garant de fournir des renseignements additionnels sur les obligations auxquelles il est tenu en raison des garanties qu'il a données. Selon la définition qu'en donne la note NOC-14, une garantie s'entend notamment : i) d'un contrat qui peut obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie (garantie de bonne fin ou de bonne exécution) et ii) d'une convention d'indemnisation.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

La Banque fournit divers services de règlement au STPGV, un système qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Le STPGV est un système bien protégé des risques, qui assure le transfert de gros paiements. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le système sont notamment la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, tant pour les opérations intrajournalières que pour celles à un jour. Ces mesures suffisent à protéger le système des effets de la défaillance d'un participant et à assurer le règlement des opérations, sans risque d'annulation des paiements. La Banque a accepté de garantir les règlements dans le cas, hautement improbable, où plus d'un participant manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a été prévu dans le passif de la Banque, et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

12. Coûts de restructuration

Il restait au 31 décembre 2003 une provision de 3,2 millions de dollars afin de satisfaire aux obligations futures liées au départ d'employés excédentaires. Le solde inutilisé total des coûts de restructuration indiqué ci-dessous est compris dans le poste « Tous les autres éléments du passif ».

	<u>En millions de dollars</u>
Solde au début de la période	4,4
Somme utilisée durant la période	1,2
Solde à la fin de la période.....	<u>3,2</u>

Des coûts de 5,2 millions de dollars ont été engagés en 2003. De cette somme, 1,2 million de dollars, liés aux départs d'employés, ont été inscrits comme réduction de la provision pour restructuration et les 4,0 millions restants ont été comptabilisés dans l'*État des revenus et dépenses* sous les postes relatifs aux différentes fonctions.